

Trois cent cinquante-sixième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi 17 octobre 2011, à 20 h.

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Jacques Hémond
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Benoît Bourassa
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD	M. Langevin Gagnon
WOTTON	M. Ghislain Drouin
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Rachid El Idrissi
Secrétaire de direction	Mme Louise Beaudoin
Urbaniste stagiaire-aménagiste	M. Frédéric Marcotte
Chef de service projets et agente de développement rural et de communications	Mme Jacynthe Bourget
Chargée de projets en environnement	Mme Dominique Ratté
Agent de développement loisirs	M. Steve Pelletier

Quatre (4) citoyens sont présents dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Pierre Therrien, préfet suppléant et maire de St-Adrien.

La séance s'ouvre par la prière récitée par M. Pierre Therrien.

2011-10-7786

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'ordre du jour soit et est accepté.

Adoptée.

2011-10-7787

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 SEPTEMBRE 2011

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 19 septembre 2011, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE ledit procès-verbal de la séance régulière du 19 septembre 2011 soit et est accepté.

Adoptée.

INVITÉS

Aucun invité.

DEMANDES DE CITOYENS

Le préfet-suppléant, M. Pierre Therrien, invite les gens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

M. Ghislain Tessier rappelle l'invitation lancée à la MRC et à l'ensemble des municipalités à une démonstration réelle du projet de piste d'entraînement de motocross et de VTT, le 30 octobre à 13 h, à Danville. Les promoteurs feront aussi la démonstration avec des autocross.

M. Ghislain Tessier présente une demande à la MRC afin qu'elle instaure un règlement sur le bruit des VTT sur le territoire de la MRC, considérant qu'il n'en n'existe aucun. Le préfet suppléant, M. Pierre Therrien, prend note de cette demande et vérifiera si la MRC peut établir un tel règlement.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS

Calendrier des rencontres – octobre et novembre 2011

Le calendrier des rencontres pour les mois d'octobre et de novembre 2011 est remis aux membres du conseil. Les membres du conseil sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

LOISIRS ET CULTURE

LOISIRS

COORDONNATEUR ADJOINT DANS LES SAE

L'agent de développement loisirs, M. Steve Pelletier, présente le projet et la répartition des coûts avec la participation de Québec en forme et de la MRC. Les membres du conseil discutent du projet, de la participation des municipalités, et d'un commun accord, ils décident de reporter la décision à la prochaine séance.

QUÉBEC EN FORME

2011-10-7788

QUÉBEC EN FORME

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2011

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de Québec en forme au 30 septembre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE l'état des revenus et dépenses de Québec en forme au 30 septembre 2011 soit et est approuvé.

Adoptée.

2011-10-7789

QUÉBEC EN FORME

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE 2011

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201200019 à 201200028 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 9 179,26 \$.

Adoptée.

AVENIR D'ENFANTS**2011-10-7790****AVENIR D'ENFANTS****ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 30 septembre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 30 septembre 2011 soit et est approuvé.

Adoptée.

2011-10-7791**AVENIR D'ENFANTS****Liste des chèques du 1^{ER} SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201200020 à 201200031 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 6 318,28 \$.

Adoptée.

CULTURE**2011-10-7792****MANDAT AU CLD DES SOURCES****POUR LA RÉALISATION D'UNE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ENTRE LA MRC DES SOURCES ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE**

CONSIDÉRANT que le CLD des Sources, par l'entremise du comité culturel de la MRC des Sources, a entamé des démarches devant conduire à la signature d'une Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications et de la Condition féminine;

CONSIDÉRANT que le comité culturel de la MRC des Sources travaille présentement à l'élaboration d'un Plan d'action devant couvrir l'année 2012;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaite consolider et accroître sa capacité d'intervention dans le développement sur des projets culturels majeurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources appuie le CLD des Sources à présenter un Plan d'action pour l'année 2012;

QUE la MRC des Sources mandate le conseiller aux entreprises et au développement touristique et culturel du CLD des Sources pour rechercher des

partenaires éventuels et négocier avec le ministère et les autres partenaires le contenu du plan d'action 2012;

QUE la MRC des Sources inscrive à son budget une réserve d'un montant de 15 000 \$ pour l'année 2012, conditionnellement à un montant d'appariement devant provenir d'une contribution du ministère de la Culture et des Communications et de la Condition féminine.

Adoptée.

CORRESPONDANCE – DEMANDES D'APPUI

2011-10-7793

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ, PHASE III

CONSIDÉRANT qu'un Québec rural dynamique et prospère est fondamental à la cohésion sociale et à la bonne santé économique de tout le Québec;

CONSIDÉRANT que la *Politique nationale de la ruralité* est un signal clair de la reconnaissance du monde rural et des communautés locales comme étant une partie essentielle et stratégique de la société et de l'identité québécoises;

CONSIDÉRANT que cette politique mise sur la mobilisation des communautés et la création d'une synergie entre les élus, les acteurs du développement et tous les citoyens dans le but de générer des projets et des idées novatrices adaptés à leurs spécificités;

CONSIDÉRANT que la Politique nationale de la ruralité, adoptée en 2001, était dotée d'une enveloppe de 90 M \$ et prévoyait la mise en place des pactes ruraux, qui constituent aujourd'hui un succès salué par l'ensemble de la société québécoise;

CONSIDÉRANT que l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

CONSIDÉRANT que dans cet examen des politiques rurales du Québec, l'Organisation de coopération et de développement économiques suggère également de renforcer le rôle des MRC pour accroître les performances de la Politique nationale de la ruralité;

CONSIDÉRANT que la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 (PNR 2), assortie d'un budget de 280 M \$, vise à assurer le développement des communautés rurales en misant sur leur diversité et leurs particularités et à garantir l'occupation dynamique du territoire québécois;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de nombreuses représentations de la Fédération québécoise des municipalités, le gouvernement du Québec s'apprête à dévoiler sa stratégie sur l'occupation dynamique et la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT que grâce aux efforts de la Fédération québécoise des municipalités, le premier ministre a annoncé, lors de son discours inaugural en février 2011, l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique et la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT que l'actuelle Politique nationale de la ruralité arrive à échéance dans moins de deux (2) ans, et qu'elle constitue un levier essentiel pour le développement de l'ensemble des milieux ruraux du Québec;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités souhaite que la stratégie de la loi-cadre sur l'occupation dynamique et la vitalité des territoires soient complémentaires à la Politique nationale de la ruralité, sans toutefois la remplacer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

DE demander au gouvernement du Québec de s'engager à renouveler la Politique nationale sur la ruralité après 2014 selon le modèle actuellement en vigueur, c'est-à-dire en s'appuyant sur la MRC pour la mise en œuvre des pactes ruraux;

DE demander au gouvernement du Québec que cette politique soit adoptée en complément de l'adoption d'une stratégie sur l'occupation dynamique des territoires, et non en intégrant l'une à l'autre;

DE rallier l'ensemble des partenaires de la ruralité autour de ces objectifs.

Adoptée.

CORRESPONDANCE - À TITRE DE RENSEIGNEMENT

Aucun sujet.

RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

RURALITÉ

2011-10-7794

TOURNÉE DE SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande de Solidarité rurale du Québec (SRQ) à toutes les MRC dont celle des Sources concernant une tournée par région administrative visant à faire le bilan de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et à son renouvellement;

CONSIDÉRANT que cette tournée s'effectuera le jeudi 26 janvier 2012 dans la MRC de Memphrémagog ainsi que le 31 janvier 2012 dans la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT que Solidarité rurale du Québec demande aux agents de développement rural :

- d'orienter SRQ vers le choix d'une salle d'un hôtel et d'un restaurant qui corresponde au devis technique;
- d'orienter SRQ vers des initiatives locales particulièrement intéressantes;
- d'informer SRQ des enjeux locaux et supralocaux qui sont propres au territoire visité;
- d'envoyer l'invitation à la consultation de la société civile (celle de la soirée) et le document de consultation, par courriel, aux organisations de la société civile du territoire, aux comités de développement, aux leaders de la communauté;
- d'effectuer un suivi auprès des leaders de la société civile et auprès des maires et des conseillers municipaux pour s'assurer de la présence du plus grand nombre de participants.

CONSIDÉRANT que SRQ souhaite, lors de ces rencontres, entendre les citoyens, les maires et les conseillers municipaux sur :

1. est-ce que la Politique nationale de la ruralité a atteint l'objectif de « mobiliser les citoyens, à les mettre en marche pour imaginer et prendre en main leur avenir en portant des projets concrets, le tout, avec le soutien des élus, les répondants de la Politique »?
2. est-ce que la Politique nationale de la ruralité a atteint l'objectif de « faire émerger une vision territoriale misant sur la complémentarité partagée et inspirante du développement dans la MRC »?
3. est-ce que la Politique nationale de la ruralité a atteint l'objectif « de responsabiliser les milieux quant à l'utilisation des ressources, en misant sur les actions structurantes et en en faisant une gestion transparente »?

CONSIDÉRANT que la Politique nationale de la ruralité et le Pacte rural constituent des outils essentiels au développement des communautés;

CONSIDÉRANT que la souplesse de gestion de la Politique nationale de la ruralité et du Pacte rural par territoire est aussi importante que le Pacte en lui-même;

CONSIDÉRANT que la diversité de gestion de la Politique nationale de la ruralité et du Pacte rural d'une MRC à l'autre ne permet pas de réaliser un bilan estrien en moins de trois heures;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est d'avis que pour arriver à faire un bilan réel de la Politique nationale de la ruralité et du Pacte rural, être capable d'en dégager les enjeux et de les améliorer concrètement, il faut d'abord qu'il y ait un exercice de réflexion à l'échelle des municipalités et MRC, un exercice difficile à réaliser en moins de deux mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources signifie à Solidarité rurale du Québec qu'elle ne participera pas à cette tournée, faute de ressources;

QUE la MRC des Sources effectuera sa propre réflexion quant à l'application de la Politique nationale de la ruralité et la gestion de son Pacte rural sur son territoire;

QUE la MRC des Sources prendra le temps nécessaire pour mener à bien cet exercice de réflexion et qu'elle en avisera Solidarité rurale du Québec une fois cet exercice terminé.

Adoptée.

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-CAMILLE
(Projet 58-2010 RÉVISÉ)

Ce point est reporté à la prochaine séance.

2011-10-7795

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD
PROJET: «EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL EN
MILIEU RURAL» (Projet 106-2011)

CONSIDÉRANT le projet 106-2011 : « **Embauche d'un agent de développement local en milieu rural** » présenté par la **Municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud** dans le cadre du Pacte rural - volet local – Saint-Joseph-de-Ham-Sud de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à embaucher, pour une période de deux (2) ans, un agent de développement local pour s'assurer du soutien nécessaire à la réalisation des actions de sa Planification stratégique et du Plan de diversification économique;

CONSIDÉRANT que cet agent devra, entre autres, réaliser les actions suivantes :

- finaliser le dossier du développement social;
- finaliser le dossier de l'achat local;
- supporter la municipalité dans sa demande d'exclusion du territoire agricole pour les terrains situés autour du mont Ham;
- supporter la municipalité dans la réalisation d'un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et dans la mise à jour du règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);
- supporter la municipalité dans une démarche d'implantation d'Agenda 21 local;
- créer et mettre en œuvre une politique familiale;
- mettre en œuvre le plan d'action de la municipalité;

- supporter la réalisation du plan de développement économique de la municipalité;
- mettre à jour la planification stratégique de la municipalité.

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud au Pacte rural – volet local Saint-Joseph-de-Ham-Sud est de **18 716 \$** et qu'il s'agit d'un projet total de **42 000 \$**;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud recommande, par sa résolution 20111003-016 l'acceptation de ce projet à hauteur de **18 716 \$**;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations, Mise en valeur des ressources humaines, physiques et culturelles, Assurer la pérennité des communautés rurales et Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint plus spécifiquement l'orientation 6 *Embauche de conseillers pour la réalisation de mandats spécifiques au développement de la communauté* de la Planification stratégique 2007-2014 de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation aux membres du conseil de la MRC en y enlevant les actions suivantes qui sont déjà financées par d'autres fonds :

- finaliser le dossier du développement social;
- finaliser le dossier de l'achat local.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet 106-2011 : «**Embauche d'un agent de développement local en milieu rural**» présenté par la **Municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud** pour un montant maximum de **18 716 \$**, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Joseph-de-Ham-Sud, en autant qu'on y enlève les actions suivantes financées par d'autres fonds :

- finaliser le dossier du développement social;
- finaliser le dossier de l'achat local;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (9 358 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (9 358 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (9 358,00 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (5 614,80 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (3 743,20\$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2011-10-7796**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-ADRIEN****PROJET: «AGENT DE DÉVELOPPEMENT SAINT-ADRIEN»
(Projet 107-2011)**

CONSIDÉRANT le projet 107-2011 : « **Agent de développement Saint-Adrien** » présenté par la **Corporation de développement de Saint-Adrien** dans le cadre du Pacte rural - volet local – Saint-Adrien de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à embaucher un agent de développement pour concevoir et mettre en œuvre le plan d'action de la municipalité à partir du plan directeur de la municipalité adopté en juillet 2008 de même qu'à partir du plan d'action Inode;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de Corporation de développement de Saint-Adrien au Pacte rural – volet local Saint-Adrien est de **12 800 \$** et qu'il s'agit d'un projet total de **16 000 \$**;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adrien recommande, par sa résolution 201101-003 l'acceptation 201110-193 ce projet à hauteur de **12 800 \$**;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations, Mise en valeur des ressources humaines, physiques et culturelles, Assurer la pérennité des communautés rurales et Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande son acceptation aux membres du conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte de financer le projet 107-2011 : « **Agent de développement Saint-Adrien** » présenté par la **Corporation de développement de Saint-Adrien** pour un montant maximum de **12 800 \$**, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Saint-Adrien;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (6 400 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (6 400 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (6 400 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (3 840 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (2 560 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

2011-10-7797

PLAN ACTION GOUVERNEMENTAL SOLIDARITÉ ET INCLUSION SOCIALE (PAGSIS)

REPRÉSENTATION DE LA MRC AU COLLECTIF D'ACTION CONTRE LA PAUVRETÉ

CONSIDÉRANT la lettre en provenance de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie en date du 9 septembre 2011 qui demande que «le conseil de la MRC des Sources désigne officiellement l'instance de concertation qui verra à la mise en œuvre de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale sur son territoire»;

CONSIDÉRANT que par cette lettre, la CRÉ de l'Estrie mentionne aussi que « l'approche privilégiée est de permettre à chacun des territoires de l'Estrie de déterminer ses besoins et priorités, ainsi que l'instance qui se verra confier le mandat de concrétiser des interventions en lien avec ces besoins et priorités»;

CONSIDÉRANT que la résolution 2011-05-7644 par laquelle la MRC des Sources reconnaît et appuie la Corporation de développement communautaire (CDC) des Sources et, par le fait même, le rôle du Collectif d'action contre la pauvreté (CACP) des Sources comme organisme responsable du déploiement d'un plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale sur le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le CACP des Sources souhaite que la MRC des Sources devienne membre du Collectif d'action contre la pauvreté de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le CACP des Sources aimerait que la MRC des Sources désigne une personne la représentant au sein de son comité d'analyse en lien avec le déploiement d'un plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale sur le territoire de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources signifie à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie que le Collectif d'action contre la pauvreté (CACP) des Sources est officiellement l'instance de concertation qui verra à la mise en œuvre de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale sur son territoire;

QUE la MRC des Sources signifie également à la CRÉ de l'Estrie et au Collectif d'action contre la pauvreté que tous les projets priorisés et retenus par la MRC des Sources seront ceux ayant été acceptés par le conseil lors d'une séance, par voie de résolution;

QUE la MRC des Sources désigne Mme Jacynthe Bourget, agente de développement rural et de communication de la MRC des Sources, et M. Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de substitut, pour représenter la MRC au comité d'analyse en lien avec le déploiement d'un plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale sur le territoire de la MRC des Sources.

Adoptée.

UNIVERSITÉ RURALE DU QUÉBEC

Mme Jacynthe Bourget, Chef du service Projets, agente de développement rural et de communication, effectue un retour sur l'activité Université rurale québécoise 2011 à laquelle elle a participé, en compagnie de M. Hugues Grimard, préfet, du 12 au 16 septembre dernier. Elle rappelle ainsi que leur participation leur a permis de vivre cet événement qui se tiendra en Estrie en 2013, dans les MRC des Sources, du Granit et du Haut-Saint-François.

À ce moment, le bilan de l'édition 2011 n'est pas complété, mais une rencontre à ce sujet entre les organisateurs de l'édition de la Gaspésie, celle de l'édition estrienne et le bureau directeur de l'Université rurale québécoise devrait avoir lieu d'ici la période des Fêtes.

Au cours de la semaine d'activités, les 300 participants ont pu en apprendre davantage sur six (6) des 36 initiatives proposées. Chaque jour, les participants se familiarisaient avec deux (2) initiatives selon la thématique choisie lors de l'inscription. A ces initiatives, on ajoute les quatre (4) initiatives présentées en soirée, de même que l'activité plénière du vendredi matin où s'est effectuée la passation de l'Université rurale québécoise 2011 à celle de l'édition 2013.

L'événement se tenant sur deux (2) MRC situées en Gaspésie, les distances à parcourir étaient considérables. Le facteur « déplacement » devient donc une préoccupation pour l'organisation de l'édition estrienne, tout comme l'arrimage des contenus des chercheurs à celui des initiatives présentées.

Depuis le retour de l'URQ 2011, deux (2) rencontres ont été tenues avec les chercheurs de l'Estrie.

Du côté du financement, une demande d'aide financière de 50 000 \$ a été déposée auprès de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie le 30 septembre dernier, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR). De plus, une demande de 100 000 \$ sera déposée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'ici la fin novembre.

Les lettres patentes de la nouvelle structure administrative devraient être adoptées lors de la séance du 20 octobre du comité stratégique.

PARC RÉGIONAL DU MONT HAM

PÉTITION DE LA COALITION SOS MONT HAM

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, dépose au conseil de la MRC une pétition reçue le 28 septembre 2011 de M. Jean-Pierre Chapleau pour la coalition SOS Mont Ham. Les signataires de la pétition demandent à la MRC des Sources :

1. D'imposer à la Corporation développement du mont Ham d'adopter un fonctionnement transparent et démocratique comme condition à la poursuite des démarches pour la mise en place d'un parc régional ;
2. Tenir au moins une fois par année une séance d'information publique pour tenir la population au courant de l'état d'avancement du parc régional.

Le conseil de la MRC ne peut rien imposer ni s'ingérer dans le fonctionnement d'un organisme souverain, comme la Corporation de développement du mont Ham. Par ailleurs, il a été mentionné qu'il y a eu des rencontres d'information sur le Parc régional du Mont Ham en 2007, en 2008 et en 2009, et qu'une autre est prévue à l'automne 2011.

ÉTUDE DE L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE LA CRÉATION DU PARC RÉGIONAL DU MONT HAM

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil que la firme «Urbanex» a produit une version préliminaire de l'Étude de l'impact économique de la création du Parc régional du Mont Ham, et que l'étude finale sera déposée dans les prochaines semaines.

ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DE LA RESSOURCE FAUNIQUE DE LA FORÊT DE HAM

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil que la firme «Aménagements Natur'Eau-Lac inc.» a produit le rapport terrain de l'étude de caractérisation de la ressource faunique de la

Forêt de Ham. Le dépôt de l'étude finale sera fait dans les prochaines semaines.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ÉTAT DES DOSSIERS D'AMÉNAGEMENT

Ce point sera présenté en atelier de travail.

AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Aucun sujet.

DOSSIER AMÉNAGEMENT

INVENTAIRE FORESTIER MRC DES SOURCES

Ce point est reporté à une prochaine séance.

2011-10-7798

DEMANDE DE RÉALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE RUISSEAU LANDRY SITUÉ SUR LE LOT 14A, RANG 8 DU CADASTRE DE SHIPTON (VILLE DE DANVILLE)

CONSIDÉRANT que Mme Marthe Tremblay, propriétaire du 286 chemin St-Cyr dans le canton de Cleveland a présenté une demande formelle d'intervention dans une partie du ruisseau Landry, tributaire de la rivière Nicolet, à la Ville de Danville le 7 septembre 2011;

CONSIDÉRANT que le ruisseau Landry, tributaire de la rivière Nicolet, visé est sous la compétence de la MRC des Sources, tel que prévu par les articles 103 à 108 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q 2005, chapitre 6), ci-après citée [L.C.M.];

CONSIDÉRANT que le ruisseau Landry, tributaire de la rivière Nicolet, est sous la compétence commune des MRC du Val-Saint-François et des Sources, tel que prévu en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6), du fait qu'il utilise le territoire de ces deux (2) municipalités et qu'une entente est nécessaire aux fins d'exercer leur compétence commune sur ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a adopté une politique relative à la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la réalisation de travaux d'entretien dans un cours d'eau nécessite un avis préalable au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que des documents techniques détaillés sur la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ces documents techniques nécessite l'embauche de services professionnels;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a conclu une entente en date du 28 juin 2011 encadrant la réalisation de travaux d'entretien dans l'embranchement no 6 et le sous-embranchement no 6 du ruisseau Landry, tributaire de la rivière Nicolet, et que les travaux ont été effectués;

CONSIDÉRANT que le rapport produit par «Groupe Poly-Tech» (Groupe ingénieurs conseils engagé pour la réalisation des plans et devis sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François) mentionne dans ces plans et devis de conformité :

1. «De plus, sur les 112 premiers mètres du sous-embranchement no 1 (*ruisseau Landry*), il est recommandé d'effectuer un nettoyage et un débroussaillage du fossé étant donné les travaux en amont sur le territoire du Canton de Cleveland» ; et
2. « Il est donc recommandé d'effectuer des travaux d'entretien sur une distance d'environ 215 mètres linéaires à la jonction des 2 cours

d'eau dans la municipalité de Danville pour assurer l'écoulement efficace de ces deux embranchements» ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Danville a résolu le 22 septembre 2011 (2834-2011) de demander l'appui de la MRC des Sources pour la réalisation de travaux d'entretien dans la partie du ruisseau Landry, tributaire de la rivière Nicolet, sise sur le lot 14A du rang 8 du cadastre de Shipton (Ville de Danville);

CONSIDÉRANT que les honoraires professionnels aux études et les frais des travaux d'entretien seront à la charge de Mme Marthe Tremblay ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources autorise le coordonnateur régional des cours d'eau à prendre les moyens nécessaires, incluant la possibilité d'obtenir les services de professionnels, afin de préparer les documents techniques nécessaires pour entreprendre les travaux d'entretien du ruisseau Landry, tributaire de la rivière Nicolet, situé sur le lot 14A du rang 8 du cadastre de Shipton (Ville de Danville);

QUE le préfet, M. Hugues Grimard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, soient et sont autorisés à signer l'entente intermunicipale entre la MRC du Val-Saint-François et la MRC des Sources relativement à la gestion des travaux d'entretien du ruisseau Landry, tributaire de la rivière Nicolet Sud-Ouest.

Adoptée.

**PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ
D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**

2011-10-7799

CONFORMITÉ DES DEMANDES D'AIDE A L'HABITAT DE LA SHQ

CONSIDÉRANT que le comité consultatif a pour mandat de vérifier la conformité des demandes et de les recommander ou non au conseil de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources effectue les versements selon les modalités établies dans le cadre de l'un des (4) quatre programmes à l'exception du programme rénovation d'urgence (PRU) qui pourront être devancés si les travaux sont considérés urgents par l'inspecteur accrédité auquel cas sera présenté au conseil de la MRC lors d'une séance subséquente;

CONSIDÉRANT la rencontre du comité consultatif qui a eu lieu le 4 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif a procédé à l'analyse des dossiers cités en annexe selon les critères établis par la SHQ et qu'il recommande leur acceptation aux membres du conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte les paiements indiqués en annexe présentés par le comité consultatif;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs au paiement des sommes au nom de la MRC des Sources.

Adoptée.

POSTE DE POLICE DE WOTTON

Aucun sujet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le préfet-suppléant, M. Pierre Therrien, invite tous les maires à participer à la prochaine rencontre du comité de sécurité publique qui aura lieu le 10 novembre 2011, à 9 h, à la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor.

ENVIRONNEMENT

2011-10-7800

SITE D'ENFOUISSEMENT

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2011

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du Site d'enfouissement au 30 septembre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 septembre 2011 soit et est approuvé.

Adoptée.

2011-10-7801

SITE D'ENFOUISSEMENT

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE 2011

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201100021 à 201100023 et selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 5 703,22 \$.

Adoptée.

SITE D'ENFOUISSEMENT

ÉTAT COMPARATIF AU 30 SEPTEMBRE 2011

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, dépose l'état comparatif au 30 septembre 2011 du Site d'enfouissement.

2011-10-7802

SITE D'ENFOUISSEMENT

BUDGET 2012

CONSIDÉRANT que dans l'entente intermunicipale entre la MRC des Sources et les municipalités participantes pour la gestion du Lieu d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos (LES), le budget doit être adopté au mois de novembre de chaque année;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires 2012 pour la gestion du Lieu d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos s'élèvent au montant de sept cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingts dollars (757 880 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses 2012 pour le site d'enfouissement régional géré par la MRC des Sources soient et sont approuvées au montant de sept cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingts dollars (757 880 \$).

Adoptée.

DOSSIER EAI TECHNOLOGIES INC.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil que la MRC a reçu le 7 octobre 2011 une correspondance de Me Annie Aubé, de Martel, Brassard, Doyon, confirmant qu'un jugement a été rendu le 4 octobre 2011 par le Cour supérieure condamnant la compagnie EAI Technologies inc. à payer à la MRC la somme de 228 091 \$ plus les intérêts, au taux de 5 % l'an à compter du 1^{er} août 2011, qui s'élèvent à la somme de 991,80 \$.

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Aucun sujet.

EAU

2011-11-7803

DEMANDE DE PATENARIAT POUR LE PROJET DE CARACTÉRISATION DES EAUX SOUTERRAINES

CONSIDÉRANT que le président de COPERNIC, M. Caroll McDuff est venu présenter le projet de caractérisation des eaux souterraines du bassin versant de la rivière Nicolet et d'une partie du bassin versant de la rivière Saint-François, au préfet et au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources en octobre 2011;

CONSIDÉRANT que le projet a été présenté aux membres du conseil de la MRC lors de l'atelier du mois d'octobre 2011;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans le Plan directeur de l'eau (PDE) des Trois-Lacs et du PDE de la Rivière Nicolet par les enjeux suivants :

- Enjeu 2 : Amélioration des connaissances (PDE des Trois-Lacs);
- Enjeu 1 : Gestion qualitative de la gestion en eau (PDE Nicolet);

CONSIDÉRANT que la concrétisation de ce projet mènera à la réalisation de trois (3) actions inscrites au PDE, soit :

- Action 37 : Localiser les nappes d'eau souterraine;
- Action 38 : Cibler les zones à risque en terme de transfert de pollution (vulnérabilité) vers les nappes d'eau souterraines;
- Action 39 : Connaître l'état actuel de la qualité et la quantité relatives aux eaux souterraines;

CONSIDÉRANT que ce projet, étendu sur une superficie de plusieurs kilomètres carrés, est présenté en collaboration avec plusieurs partenaires, soit :

- la MRC du Val Saint-François;
- la MRC du Haut Saint-François;
- la Région Centre-du-Québec;
- la Région Chaudière-Appalaches;
- l'Université du Québec à Montréal (UQAM);
- l'Université de Sherbrooke (UdeS);
- le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) ;

- la Corporation pour la promotion de l'environnement de la rivière Nicolet (COPERNIC) ;
- le ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

CONSIDÉRANT que le montage financier du projet de caractérisation des eaux souterraines est de un million trois cent soixante-quinze mille trois cent six dollars (1 375 306 \$) et que la contribution financière demandée à la MRC des Sources pour la réalisation de ce projet est de vingt mille dix dollars (20 010 \$);

CONSIDÉRANT que la CRÉ de l'Estrie met à la disposition des MRC le fonds pour les projets sur la qualité de l'eau en Estrie pour la réalisation d'actions en lien avec l'amélioration des connaissances et des cours d'eau sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources participe à la réalisation de ce projet de caractérisation des eaux souterraines en devenant partenaire;

QUE la MRC des Sources dépose à la CRÉ de l'Estrie une demande au fonds pour les projets sur la qualité de l'eau en Estrie au montant de dix mille dollars (10 000 \$) sur deux (2) ans;

QUE la MRC des Sources contribue également pour un montant de dix milles dix dollars (10 010 \$) réparti sur deux (2) ans, soit cinq mille cinq dollars (5 005 \$) pour 2011-2012 et un autre cinq mille cinq dollars (5 005 \$) pour 2012-2013.

Adoptée.

RÉCUPÉRATION

2011-10-7804

PARTENARIAT CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI – BRIGADE VERTE

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a accepté de prendre le projet « Brigade verte » afin de poursuivre les activités de sensibilisation dans les sept (7) municipalités présentes sur son territoire;

CONSIDÉRANT la résolution 2011-02-7509 par laquelle la MRC avait mandaté la chargée de projet afin d'effectuer des recherches de partenariat pour proposer au conseil un nouveau mandat de réalisation du projet « Brigade verte »;

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance favorable du Carrefour Jeunesse Emploi du comté de Richmond à un futur partenariat avec la MRC des Sources pour la mise en œuvre de la Brigade Verte 2012;

CONSIDÉRANT que le plan d'activités 2011-2012 de la Brigade Verte a été présenté au conseil de la MRC lors du dernier atelier de travail du mois d'octobre, avec les objectifs suivants :

1. Informer les citoyens sur le développement durable;
2. Mettre en place des initiatives de développement durable;
3. Initier les Institutions, Commerces et Industries (ICI) à prendre le virage vert;
4. Sensibiliser la population sur leur empreinte écologique;
5. Promouvoir les actions environnementales déjà en place.

Tout en mettant de l'avant la nouvelle orientation qui est la création d'une brigade de valorisation jeunesse pour sensibiliser au développement durable sur le territoire de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources mette en place le nouveau partenariat avec le Carrefour Jeunesse Emploi (CJE) du comté de Richmond pour la mise en œuvre de la Brigade verte 2011-2012 sur l'ensemble des sept (7) municipalités de la MRC;

QUE le CJE mette à la disposition de la Brigade verte sa clientèle jeunesse pour la réalisation des objectifs ciblés par le plan d'actions de la Brigade Verte;

QUE le CJE assume la gestion des ressources humaines (clientèle et supervision) nécessaires à la réalisation des actions de la Brigade Verte;

QUE la contribution financière de la MRC pour la mise en œuvre de la Brigade verte soit de quinze mille dollars (15 000 \$) sur un budget total de vingt mille dollars (20 000 \$) pour l'année 2011-2012;

QU'une demande d'aide financière soit présentée au fonds du pacte rural volet supralocal de la MRC au montant de quinze mille dollars (15 000 \$);

QUE la MRC procède à l'embauche d'un coordonnateur pour la Brigade verte pour la saison estivale 2012 étant donné que plusieurs actions seront réalisées durant cette période;

QUE la chargée de projet soit mandatée pour la coordination de la mise en œuvre de la Brigade Verte 2011-2012 en collaboration avec le personnel du CJE du comté de Richmond.

Adoptée.

DEMANDES DE CITOYENS

Le préfet-suppléant, M. Pierre Therrien, invite les gens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune demande n'est adressée aux membres du conseil.

MRC FINANCES

2011-10-7805

MRC DES SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2011

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 septembre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 septembre 2011 soit et est approuvé.

Adoptée.

2011-10-7806

MRC DES SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE 2011

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1^{er} septembre au 30 septembre 2011 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général
et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201100446 à 201100521 selon la liste détaillée fournie aux membres
du conseil pour un total de 478 232,30 \$.

Adoptée.

MRC DES SOURCES
ÉTAT COMPARATIF AU 30 SEPTEMBRE 2011

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, dépose l'état
comparatif au 30 septembre 2011 de la MRC des Sources.

MRC RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet.

MRC ADMINISTRATION

2011-10-7807

SITE INTERNET – MISE À JOUR ET RENOUELEMENT DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de renouvellement du contrat annuel de
mise à jour et d'entretien du site Internet, pour la période du 15 août 2011 au 15
août 2012, incluant une banque d'heures de 10 heures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources renouvelle le contrat de service avec Virage Multimédia
pour la période du 15 août 2011 au 15 août 2012;

QUE le coût de ce renouvellement, soit 500 \$ (plus taxes applicables), soit pris à
même le poste budgétaire «02-130-10-335».

Adoptée.

2011-10-7808

MARTEL, BRASSARD, DOYON

MANDAT GÉNÉRAL, SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT l'offre de Martel, Brassard, Doyon, s.e.n.c. de renouveler le
mandat général pour les services professionnels pour l'année 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

D'autoriser les représentants de la MRC des Sources à recourir aux services du
cabinet Martel, Brassard, Doyon, s.e.n.c. au besoin pour la période du 1^{er} janvier
2012 au 31 décembre 2012 selon les termes de l'offre de services du 27
septembre 2011.

QUE ces montants soient prévus au budget pour l'année 2012.

Adoptée.

2011-10-7809

MOT DE FÉLICITATIONS AUX MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS 2011 DE LA FQM ET AU CLD DES SOURCES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de souligner le travail du comité organisateur et de Mme Brigitte Martin du CLD des Sources, pour les volets alimentation et culturel, de l'événement «Estrie – région vedette» du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui s'est tenu les 29-30 septembre et 1^{er} octobre 2011 ;

CONSIDÉRANT le succès et l'excellente représentativité de l'Estrie au congrès 2011 de la FQM, offrant une belle vitrine sur l'Estrie au niveau du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon et appuyé à l'unanimité QUE la MRC des Sources adresse une lettre de félicitations au comité organisateur ainsi qu'à Mme Brigitte Martin du CLD des Sources, pour leur excellent travail dans les volets alimentation et culturel, de l'événement «Estrie – région vedette» du congrès 2011 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT

TRANSPORT COLLECTIF – RAPPORT D'ACTIVITÉS DU 25 AOÛT AU 28 SEPTEMBRE 2011

La Chef de service projets et agente de développement rural et de communications, Mme Jacynthe Bourget, dépose le rapport d'activités pour la période du 25 août au 28 septembre 2011. Mme Bourget mentionne que la desserte du transport collectif en partenariat avec la Commission scolaire des Sommets sera disponible vers le 15 novembre 2011.

VARIA

MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil de la réception d'une invitation à suggérer un représentant du milieu socioéconomique pour siéger au conseil d'administration du Cegep de Sherbrooke.

La MRC ne donne pas suite à cette demande.

2011-10-7810

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 21 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

M. Pierre Therrien
Préfet-suppléant

M. Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-
trésorier